

## PROFESSION INDÉPENDANTE

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE  
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 19 Décembre 2012

Tél.: 08.20.01.10.10 [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### POUR NOUS CONTACTER

TEL 0 820 01 10 10 (0,12€ TTC/MIN)  
GROUPE 1431

1940-261212-203771-012347-1 1-012347-050-019



2 121219-10 TD14I.00-00

### RÉFÉRENCES

NNI 261023818511549  
N° Siret 40341595300021  
N° TI 940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE  
SARL KHEPRI FINANCE  
129 BD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

*partiel les  
revenu?*



Page 1 / 2

### PRÉLÈVEMENTS MENSUELS 2013

Madame,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement mensuel.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2013 allocations familiales et CSG/CRDS ainsi qu'à la contribution à la formation professionnelle.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 30002  
CODE GUICHET : 07650  
N° DE COMPTE BANCAIRE : 0000070641F

IBAN - Identifiant international de compte : FR10 3000 2076 5000 0007 0641 F47  
BIC - Identifiant international de l'établissement : CRLYFRPPXXX

Par ailleurs, en octobre 2013, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2012, sur la base de vos revenus professionnels définitifs 2012. Vous recevrez, le cas échéant, un appel de cotisations complémentaire pour les mois de novembre et décembre 2013.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur

### CALENDRIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS 2013

Dates	Montants	Dates	Montants
7 janvier 2013	146	5 juin 2013	146
5 février 2013	237*	5 juillet 2013	146
5 mars 2013	146	5 août 2013	146
5 avril 2013	146	5 septembre 2013	146
6 mai 2013	146	7 octobre 2013	145
		<b>TOTAL</b>	<b>1 550 €</b>

\* dont contribution à la formation professionnelle 2012 : 91 euros.

# MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DE VOS COTISATIONS PERSONNELLES

## MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2011

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	8 435
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	4 111

## DÉTAIL DU MONTANT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES 2013

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	MONTANT DÛ
Allocations familiales	8 435	5,40	455
Formation professionnelle (base forfaitaire)	36 372	0,25	91
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	12 546	8,00	1 004*
		<b>TOTAL</b>	<b>1 550 €</b>

\* dont 640 euros déductibles fiscalement.